

Résolution de l'Assemblée générale du personnel de l'EPS Isabelle-de-Montolieu

L'Assemblée générale du personnel de l'EPS Isabelle-de-Montolieu constate qu'à ce jour le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante des salaires réels. Nous revendiquons toujours au minimum la pleine indexation.

Elle a, de plus, pris connaissance de la rencontre qui aura lieu entre le Conseil d'État et les organisations syndicales le jeudi 23 février. Elle relève que le Conseil d'État se déclare, dans son courrier, être disposé à « entendre » ces dernières « sur les thèmes importants » pour elles.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- Réitère sa demande au Conseil d'État d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales, avec comme base une nouvelle proposition d'indexation qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre dernier.
- Décide de maintenir sa détermination dans la mobilisation, y compris pour de nouvelles journées de grève et de mobilisation.
- S'engage à participer à l'Assemblée générale de la fonction publique et du secteur parapublic dans la soirée du 23 février prochain pour débattre du résultat de cette rencontre.
- Appelle à une Assemblée générale du personnel de l'EPS Isabelle-de-Montolieu le vendredi 24 février à 12h05.

Résolution adoptée à l'unanimité.